



Programme d'apprentissage intégré au travail du CTIC

Guide d'application pour les étudiants

Version 1.5

Financé par le Programme de placement des étudiants du gouvernement du Canada (PPSP)



Canada

Avertissement : Nous estimons que ce document contient des renseignements exacts, cependant, le CTIC ne fait aucune garantie, expression ou implicite, ou assume toute responsabilité juridique pour l'exactitude, l'exhaustivité ou l'utilité de toute information ou processus décrit. En cas d'écart entre ce document et le contrat, le contrat prévaudra.

www.ictc-ctic.ca

Information and Communications Technology Council
116 Lisgar Street, Suite 300, Ottawa, ON K2P 0C2
(tel) 613-237-8551 (fax) 613-230-3490

Conseil des technologies de l'information et des communications
116, rue Lisgar, pièce 300, Ottawa, ON K2P 0C2
(tel) 613-237-8551 (téléc) 613-230-3490



Table des matières

À propos du CTIC.....	3
Par où commencer?.....	4
Que se passe-t-il ensuite	6
Quelles sont mes responsabilités?.....	6
Quelles sont les responsabilités de mon employeur?	7
Quel est le rôle du CTIC dans le cadre du programme AIT Numérique ?.....	7
Accès à l'information et protection de la vie privée	8
Questions?	8



À propos du CTIC

Le Conseil des technologies de l'information et des communications (CTIC) est un centre national d'expertise à but non lucratif pour l'économie numérique. Le CTIC est une source fiable de conseils politiques fondés sur des données probantes, de recherches prospectives et de programmes créatifs de renforcement des capacités pour l'économie numérique.

Vous pouvez en apprendre davantage sur nous au <https://www.ictc-ctic.ca/>, et explorer nos programmes de recherche et de talent au www.etalentcanada.ca. Vous pouvez rester en contact avec nous sur [LinkedIn](#).

Qu'est-ce que le programme AIT numérique?

Le programme d'apprentissage intégré AIT numérique est un programme national axé sur le développement de talents pour le secteur des TI, le soutien aux entreprises et l'adoption numérique au Canada. Voici quelques faits clés sur notre programme AIT numérique:

- AIT numérique offre aux étudiants la possibilité de travailler tout en apprenant et de contribuer au succès de leurs employeurs.
- AIT numérique offre des subventions aux employeurs qui créent des possibilités d'emploi pour les étudiants.
- AIT numérique crée des partenariats entre l'industrie et l'éducation et explore des modèles novateurs d'apprentissage intégré au travail.
- AIT numérique est financé par le Programme de placement des étudiants du gouvernement du Canada.

Qu'est-ce que la subvention AIT numérique?

Des subventions AIT Numérique sont offertes aux entreprises admissibles de partout au Canada embauchant des étudiants pour des stages, œuvrant dans le cadre de l'économie numérique, afin de leur donner l'occasion d'acquérir de l'expérience de travail et des compétences tout en contribuant au succès de leurs employeurs.

Par où commencer?

1. **Vous êtes** citoyen canadien, résident permanent ou personne protégée telle que définie par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; Veuillez noter que les étudiants internationaux ou les titulaires d'un permis de travail ne sont pas admissibles.
2. **Vous êtes** inscrit(e) dans un programme de sciences, de technologie, d'ingénierie, de mathématiques (STIM), en administration, arts, sciences humaines ou sciences sociales d'un établissement d'enseignement postsecondaire financé par les fonds publics au moment de votre stage.
3. **Votre** futur employeur vous a demandé de remplir la demande d'étudiant AIT Numérique du CTIC. Cette demande est initiée par votre employeur et vous serez invité à remplir votre partie de la demande. (Vous ne pouvez pas commencer une demande sans votre employeur). Veuillez noter que si vous n'avez pas encore de poste, visitez le service de stage de votre établissement scolaire. Si vous trouvez un employeur, faites-lui savoir que vous pourriez être admissible à la subvention AIT Numérique du CTIC et celui-ci pourra créer un placement d'étudiant pour vous.

Étape 1: Rassembler les documents justificatifs

Vous avez réussi les processus de présélection et d'entrevue et vous avez reçu une offre d'emploi ou une offre conditionnelle de votre futur employeur. La première chose que vous devez faire est de recueillir les documents à l'appui dont vous aurez besoin pour remplir la demande. Cela comprend ce qui suit :

1. Preuve de résidence:

- **Citoyens canadiens:**

Fournir une copie de votre passeport canadien (doit être valide), une carte de citoyenneté (cartes de portefeuille en plastique), le certificat de citoyenneté (des deux côtés) ou l'acte de naissance d'une province ou d'un territoire canadien.

- **Résident permanent:**

Fournir une copie de votre carte résidence permanente (des deux côtés), un document de voyage de résident permanent, un dossier d'atterrissage ou la confirmation du statut de résident permanent.



- Réfugié:

Fournir une copie de la lettre ou du document officiel émis par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada ou votre rapport en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (IMM 1442) avec photo.

* Les permis de conduire et les cartes de santé ainsi que les passeports expirés ne peuvent pas être acceptés

2. Preuve d'inscription

Veillez vous assurer de nous envoyer le document le plus récent qui indique votre inscription pour la période pendant laquelle votre placement a lieu. Voici les types de documents acceptés :

- Une transcription officielle de votre université ou collège;
- Une transcription non officielle fournie par l'établissement d'enseignement ou générée à partir de votre portail étudiant; ou
- Une lettre de preuve d'inscription de votre service coopératif ou du registraire incluant un en-tête avec les informations suivantes:
 - Votre nom légal complet tel qu'indiqué sur votre document d'identité ou de naissance délivré par votre gouvernement;
 - Votre programme d'études
 - La session d'inscription : automne, printemps, été ou hiver;
 - Votre année d'études en cours.

3. Détails de votre placement:

- Nom et adresse de votre placement

Étape 2: Remplir le formulaire de demande étudiante en ligne

Une fois que votre employeur a débuté une demande en ligne, vous recevrez un courriel de wil-digital-portal@ictc-ctic.ca avec le lien vers votre partie de l'application. Pour des raisons de confidentialité, votre employeur n'aura pas accès à votre formulaire.



Que se passe-t-il ensuite

Si la demande est acceptée, votre employeur signera un contrat avec le CTIC et vous commencerez votre stage en tant qu'employé de l'entreprise.

Début du placement et des évaluations

Tout au long de votre stage, on vous demandera de compléter les étapes suivantes :

1. Plan d'apprentissage

Au cours des deux premières semaines du stage, vous et votre employeur serez invités à co-élaborer un plan d'apprentissage. Lorsque vous rencontrez votre employeur, partagez vos idées sur les compétences que vous aimeriez apprendre et qui seraient pertinentes pour vos objectifs de carrière et le poste. Le formulaire du plan d'apprentissage est rempli dans le compte de votre superviseur et il vous sera demandé de le signer par voie électronique.

Évaluation à mi-parcours

À la moitié du stage, le CTIC vous demandera vos commentaires sur votre placement jusqu'à ce point. Connectez-vous simplement à votre compte FluidReview et remplissez le formulaire. Le formulaire d'évaluation à mi-parcours doit être rempli séparément par l'employeur et l'étudiant. S'il vous plaît garder en tête que votre employeur n'aura pas accès à vos réponses.

2. Évaluation finale

Enfin, vous participerez à une évaluation finale et fournirez au CTIC vos commentaires et vos renseignements sur les rapports exigés par le Programme de stages pratiques pour étudiants. Juste avant la fin de votre stage, vous pourrez accéder au formulaire d'évaluation finale via votre compte FluidReview. S'il vous plaît garder en tête que votre employeur n'aura pas accès à vos réponses.

Quelles sont mes responsabilités?

En tant qu'étudiant, on s'attend à ce que vous :

- Co-élaborer un plan d'apprentissage avec un employeur, qui vous aidera à soutenir votre apprentissage au travail.

- Faites de votre mieux sur votre milieu de travail et identifiez quand, pourquoi et comment vous atteignez ou n'atteignez pas les compétences que vous êtes censé atteindre (si c'est le cas, contactez-nous).
- Comprendre comment votre talent et vos compétences correspondent aux besoins des futurs employeurs dans ce secteur.
- Répondre aux demandes de renseignements et remplir tous les sondages, évaluations et questionnaires qui vous sont envoyés par l'équipe AIT Numérique du CTIC.

Quelles sont les responsabilités de mon employeur?

- S'assurer que vous êtes un candidat qualifié pour le placement ;
- Une fois embauché, il doit s'assurer de vous donner une bonne formation et de vous expliquer correctement les compétences à développer ;
- S'assurer de suivre un plan d'apprentissage pour acquérir des compétences en matière de préparation au travail;
- Vous fournir des renseignements pertinents sur la santé et sécurité au travail ;
- Vous offrir un environnement de travail équilibré, favorable et encourageant;
- Vous offrir un salaire qui est juste (selon les normes de l'industrie) et qui correspond à votre niveau d'expertise ; et
- Travailler avec vous tout au long du stage sur la résolution des problèmes et soumettre une évaluation finale.

Quel est le rôle du CTIC dans le cadre du programme AIT Numérique ?

- Encourager les employeurs grâce à cette subvention à embaucher et à former des étudiants dans l'économie numérique;
- Demandez aux employeurs de fournir un milieu de travail sécuritaire et accueillant;
- Demandez le soutien nécessaire pour que vous acquériez les compétences énoncées dans votre plan d'apprentissage;
- Veiller à ce que les employeurs et les étudiants travaillent à la réalisation d'un objectif commun (employeurs donnant des occasions aux nouveaux talents et aux étudiants qui acquièrent des compétences pratiques qui les rendent prêts à travailler);
- Aidez à résoudre tous les problèmes qui peuvent se produire entre vous et votre employeur.



Accès à l'information et protection de la vie privée

Tous les renseignements personnels recueillis dans le cadre de ce programme sont liés par les modalités ci-dessous, ainsi que par les lois applicables de l'Ontario et du Canada.

Le CTIC demandera des renseignements personnels ou d'entreprise afin d'administrer et de faire rapport sur le programme AIT Numérique au gouvernement du Canada. Les formulaires d'inscription exigent des coordonnées. Ces informations seront utilisées pour communiquer avec les participants au besoin. Après la participation au programme, les utilisateurs peuvent être retirés de la liste de diffusion du CTIC à tout moment en demandant la suppression d'une liste de diffusion par e-mail. Le CTIC ne vendra pas de renseignements personnels.

Les formulaires de demande peuvent demander des renseignements démographiques et des données de profil, qui sont utilisées aux fins de la déclaration globale des résultats du programme. Nous ne partagerons pas vos renseignements personnels sans votre approbation préalable en dehors des renseignements obligatoires fournis au gouvernement du Canada.

Questions?

Contactez-nous à WIL_Digital@ictc-ctic.ca